

Code criminel

Je prie nos vis-à-vis, et tout particulièrement les ministériels, d'autoriser un examen de la question au Parlement, ne serait-ce qu'en permettant l'envoi du bill C-219 au comité de la justice et des question juridiques après la deuxième lecture. Car, enfin, quelle est la fonction de ce comité sinon d'examiner la façon dont on observe ou dont on transgresse la loi? Examinons de façon impartiale, objective et lucide ce qui se passe chez nous en ce qui concerne l'avortement afin de ne pas nous exposer à ce qui se produit actuellement. Par exemple, le président de l'Association médicale canadienne a prononcé un discours que je qualifierai simplement de très malheureux, puis elle a paru ensuite à la télévision pour influencer l'opinion publique, en tablant sur le prestige de ses fonctions, d'une manière que j'estime injurieuse pour la profession médicale.

Soit dit en passant, j'exprime l'espoir que les membres de la profession médicale que les propos du docteur Betty Stevenson ont indignés autant que moi, sauront protester et s'identifieront. Écoutons ce que disent les médecins car ils sont dans une situation privilégiée. L'autre jour, le *Journal* d'Ottawa publiait une lettre signée MD qui commentait les propos du docteur Stevenson. Qui est MD? Je vais vous le dire. C'était le pseudonyme, le nom de plume, d'au moins dix médecins de la ville d'Ottawa qui ont pris ombrage des remarques du docteur Stevenson et qui ont protesté sans révéler leur nom. Je ne peux que dire à ces protestataires qu'ils ont manqué à leur devoir de donner l'exemple au peuple canadien dans ce domaine très particulier du droit à la vie.

Je voudrais terminer en disant ceci: la question de l'avortement comporte tant d'aspects qu'on se perd facilement à considérer les divers arguments biologiques, médicaux, sociologiques, éthiques, juridiques, démographiques, et autres. Pas étonnant que la confusion règne. A mon avis, le Parlement doit s'intéresser particulièrement aux droits civils que touche l'avortement parce que c'est cet aspect que la loi concerne directement. Notre tâche ici n'est-elle pas de voter des lois et de censurer la manière dont la loi est respectée?

Si l'on considère les statistiques de l'avortement depuis que le Code criminel a été modifié, nous constatons que le nombre d'avortements est passé de 11,152 en 1970 à 38,853 en 1973, dernière année pour laquelle on possède des statistiques. En fait, le nombre d'avortements a quadruplé durant cette période; nous en sommes rendus au point où ils constituent 11.2 p. 100 du nombre des naissances vivantes au Canada. C'est une situation alarmante. Pourquoi le taux d'avortement grimpe-t-il si rapidement?

Les statistiques révèlent que les trois provinces les plus riches, la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta, accusent des taux plus élevés que toute autre province. Je veux que ces chiffres établis par Statistique Canada, soient consignés pour illustrer mon argument. En 1973, le taux d'avortement était de 26.7 p. 100 des naissances vivantes en Colombie-Britannique, 18.3 p. 100 en Ontario et de 13.8 p. 100 en Alberta. Aussi grotesque que cela puisse paraître, il est plus dangereux d'être enceinte dans ces trois provinces riches que dans tout autre province. Il serait ridicule de dire que la santé des femmes enceintes de ces trois provinces est plus menacée. C'est le genre de chose qui discrédite la loi aujourd'hui.

La réalité est que plus d'avortements sont pratiqués dans ces régions du Canada où de nombreux centres d'avortement ont été établis, parce qu'un nombre croissant de femmes décident en faveur de l'avortement quand il ne leur convient pas de donner naissance à leur enfant.

[M. Roche.]

● (1740)

Je ne vais pas retenir davantage l'attention de la Chambre. Je dis seulement que le Parlement du Canada ne peut rester plus longtemps inactif ou neutre devant cette question, parce que nous sommes nous-mêmes divisés et que nous nous attendons que les Canadiens nous demanderont de faire preuve de leadership. Nous avons vu cet après-midi un exemple du genre de leadership dont le pays a besoin et j'invite le gouvernement à s'en inspirer.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire dire quelques mots sur ce projet de loi ayant trait à l'avortement et, pour ce faire, monsieur le président, je parlerai du patriotisme.

Il faut avoir un patriotisme bien vivant afin de combattre l'avortement. Être patriote, c'est représenter positivement les gens dans le milieu dans lequel ils vivent. Être patriote, c'est aussi aider les femmes enceintes à rendre à terme leur progéniture au lieu de la détruire. Nous savons tous que de tous les êtres de la Création, seul l'homme est l'animal qui détruit sa progéniture avant qu'elle ne naisse.

Être bon citoyen, c'est combattre de toutes ses forces l'avortement, car notre patrimoine ce sont nos enfants. Si nous ne combattons pas l'avortement où irons-nous? Dans la belle province de Québec, nous en sommes rendus à la croissance zéro au point de vue démographique. La société actuelle contribue pour beaucoup à cet état de faits. On peut citer comme exemple un logement trop petit ou trop dispendieux, et qui se prête mal aux désirs de plusieurs couples de se donner le nombre d'enfants légalement désirés; des taux d'intérêt usuraires empêchant les nouveaux couples d'aspirer à un foyer bien à eux. En somme, dans le contexte actuel, tout contribue à la dénatalité.

Nous, du Parti Crédit Social du Canada, croyons que la société devrait favoriser et encourager les couples qui désirent donner la vie, et ils devraient être en mesure de pouvoir s'épanouir et se développer comme bon leur semble, dans une société qui se respecte et qui favorise l'épanouissement de la vie sous toutes ses formes.

En somme, comme je viens de le dire, notre patrie ce sont nos enfants, et nous sommes en train de la perdre en permettant l'avortement.

Mlle Monique Bégin (Saint-Michel): Monsieur le président, je vais essayer, par justice pour mes collègues qui voudraient aussi s'exprimer, d'aller le plus rapidement possible et sauter quelques paragraphes.

Très souvent, monsieur le président, on m'a demandé de me prononcer sur la question de l'avortement. En fait, pour être honnête, je dois dire que je n'aime pas à discuter de ce sujet. Il ne m'est cependant pas difficile d'énoncer et de défendre la position que j'ai adoptée sur le grave problème de l'avortement. Il y a, dans la distinction que je viens de faire, toute la différence du monde. Un débat théorique, de type logique, faisant appel à la philosophie, à la morale, à la biologie ou à la théologie, ne m'apparaît ni souhaitable ni possible sur ce sujet. De plus, cette démarche intellectuelle m'est profondément étrangère, car l'avortement, s'il est un sujet de longues et passionnantes discussions intellectuelles pour certains, est avant tout pour moi le problème concret, aigu et angoissant, auquel des dizaines de milliers de Canadiennes, de 14 à 50 ans, font face chaque année, sans aide et sans espoir. Et cela, monsieur le président, je ne peux ni le tolérer ni le trouver normal. Mon attitude est donc pratique, et non intellectuelle. A cet égard, je ne comprends pas les hommes, très